

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023
CONVOCACTION DU 24 JANVIER 2023**

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN, Valérie WILT

Absent non excusé : Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux de la démission de Laurent NOWAK, par courrier recommandé reçu en mairie le 23 janvier 2023.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022**

Le procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022 présenté ici est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Johnattan GRIGON ne prend pas part au vote.

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION
AUX SERVICES DE L'ETAT (DETR DSIL 2023)
*Rénovation énergétique et acoustique de la salle des fêtes***

Éclaircissement sur la présente demande :

En 2020, la commune a déposé une première demande de subvention (n° 2/2020) au titre de la DETR pour la réfection de la salle des fêtes. Cette demande a reçu le numéro de dossier 1346768 et avait été acceptée par les services de la préfecture.

Cette demande se fondait sur un rapport d'audit simplifié.

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, dans son courrier du 09/12/2022 informe que l'arrêté attributif du 18/12/2020 est abrogé.

Le 05/02/2022 une nouvelle demande de subvention DETR était déposée en Préfecture pour un montant de travaux de 150 000 €

Vu la délibération n° 1/2022 du 05/01/2022 portant choix d'un maître d'œuvre ;

-
-

- Audrey BARDOT souligne que la demande de subvention au Conseil Départemental n'est pas dans le tableau récapitulatif, ce que confirme Denis GARDEL.
- L'ensemble des conseillers indique que toutes les subventions viendront minorer l'autofinancement.

Audrey BARDOT souligne le fait que dans les demandes de subventions, il s'avérerait utile de spécifier que la salle des fêtes accueille la restauration le midi pour les enfants ainsi que pour les diverses associations les soirs et les week-end et comme salle de sport pour l'école.

Vu la fréquentation de la salle du Foyer Culturel : utilisation par la cantine scolaire (avec une moyenne de 80 enfants par jour), utilisation par les associations pour les activités hebdomadaires et les manifestations, utilisation pour les activités sportives scolaires, et location pour les particuliers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Confirme l'abandon de la demande DETR 2022,

Sollicite des services de l'État l'octroi d'une nouvelle demande subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2023 pour les travaux concernant la rénovation énergétique de la salle du foyer culturel.

Le coût des travaux est estimé par le bureau d'études Lorr-EnR à :

- 247 286,50 € hors taxes

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès la Région Grand Est dans le cadre de « Climaxion », ainsi qu'au Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif « appui aux territoires », ainsi qu'aux service de l'État pour le dispositif « Fonds Vert » et à la Communauté de Communes Moselle et Madon par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements communaux) et selon le tableau de financement prévisionnel joint,

Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

dépenses		recettes	
isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC double flux, remplacement de la chaudière (1)	247 286,50	DETR 30 %	74 185,95
		subvention région CLIMAXION *	30 000,00
		Fonds Vert	20 000,00
		Conseil Départemental	40 000,00
		Certificats d'économie d'énergie *	
		Fonds de soutien aux investissements communaux Communauté de Communes Moselle et Madon	20 000,00
		autofinancement FCTVA	40 564,88
TVA	49 457,30	autofinancement TVA	71 992,97
Total	296 743,80	Total	296 743,80

POSTES DE DÉPENSES PREVISIONNELLES (par corps de métier) (1)	MONTANT H.T.
Toiture	41 700,00 €
Isolation des murs par l'extérieur	28 290,00 €
Isolation des murs par l'intérieur et plâtrerie	48 248,00 €
Remplacement des menuiseries	16 100,00 €
Électricité (avec installation de panneaux photovoltaïques)	64 190,00 €
Ventilation (ventilation double-flux)	33 003,50 €
Plomberie – chauffage (avec changement chaudière)	13 155,00 €
Tests d'étanchéité à l'air du bâtiment et des réseaux de ventilation	2 600,00 €
TOTAL	247 286,50 €

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION
RÉGION GRAND EST (CLIMAXION)**
Rénovation énergétique et acoustique de la salle des fêtes

Éclaircissement sur la présente demande :

Les travaux envisagés se fondent sur un diagnostic énergétique, réalisé par le bureau d'études Lorr-EnR dans le cadre de CLIMAXION début 2021.

Cet audit aura permis de déterminer un volume de travaux qui font l'objet de la présente demande de subvention.

Par ailleurs, le projet ayant évolué, les sommes engagées pour la réfection

- Vu la délibération n° 1/2022 du 05/01/2022 portant choix d'un maître d'œuvre ;
- Vu la délibération n° 3/2022 du 02/02/2022 portant demande de subvention ;
- **Vu** la fréquentation de la salle du Foyer Culturel : utilisation par la cantine scolaire (avec une moyenne de 80 enfants par jour), utilisation par les associations pour les activités hebdomadaires et les manifestations, utilisation pour les activités sportives scolaires, et location pour les particuliers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Sollicite des services de la Région Grand Est, dans le cadre du dispositif CLIMAXION l'octroi d'une subvention pour les travaux concernant l'amélioration énergétique de la salle du foyer culturel.

Sollicite des services du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du dispositif « Appui aux Territoires » l'octroi d'une subvention pour les travaux concernant l'amélioration énergétique de la salle du foyer culturel.

Le coût des travaux est estimé et actualisé par le bureau d'études Lorr-EnR à :

- 247 286,50 € hors taxes, options comprises

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat DETR / DSIL 2023

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif « appui aux territoires », ainsi qu'aux service de l'État pour le dispositif « Fonds Vert » et à la Communauté de Communes Moselle et Madon par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements communaux) et selon le tableau de financement prévisionnel joint,

Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

dépenses		recettes	
isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC double flux, remplacement de la chaudière	247 286,50	DETR 30 %	74 185,95
		subvention région CLIMAXION *	30 000,00
		Fonds Vert	20 000,00
		Conseil Départemental	40 000,00
		Certificats d'économie d'énergie *	
		Fonds de soutien aux investissements communaux Communauté de Communes Moselle et Madon	20 000,00
TVA	49 457,30	autofinancement FCTVA	40 564,88
		autofinancement TVA	71 992,97
Total	296 743,80	Total	296 743,80

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
(Appui aux Territoires)
*Rénovation énergétique et acoustique de la salle des fêtes***

Eclaircissement sur la présente demande :

Les travaux envisagés se fondent sur un diagnostic énergétique, réalisé par le bureau d'études Lorr-EnR dans le cadre de CLIMAXION début 2021.

Cet audit aura permis de déterminer un volume de travaux qui font l'objet de la présente demande de subvention.

Par ailleurs, le projet ayant évolué, les sommes engagées pour la réfection

- Vu la délibération n° 1/2022 du 05/01/2022 portant choix d'un maître d'œuvre ;

- **Vu** la fréquentation de la salle du Foyer Culturel : utilisation par la cantine scolaire (avec une moyenne de 80 enfants par jour), utilisation par les associations pour les activités hebdomadaires et les manifestations, utilisation pour les activités sportives scolaires, et location pour les particuliers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Sollicite des services du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du dispositif « Appui aux Territoires » l'octroi d'une subvention pour les travaux concernant l'amélioration énergétique de la salle du foyer culturel.

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat DETR / DSIL 2023

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès la Région Grand Est dans le cadre de « Climaxion », ainsi qu'aux service de l'État pour le dispositif « Fonds Vert » et à la Communauté de Communes Moselle et Madon par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements communaux) et selon le tableau de financement prévisionnel joint,

Le coût des travaux est estimé et actualisé par le bureau d'études Lorr-EnR à :

- 247 286,50 € hors taxes, options comprises

Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

dépenses		recettes	
isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC double flux, remplacement de la chaudière	247 286,50	DETR 30 %	74 185,95
		subvention région CLIMAXION *	30 000,00
		Fonds Vert	20 000,00
		Conseil Départemental	40 000,00
		Certificats d'économie d'énergie *	
		Fonds de soutien aux investissements communaux Communauté de Communes Moselle et Madon	20 000,00
		autofinancement FCTVA	40 564,88
TVA	49 457,30	autofinancement TVA	71 992,97
Total	296 743,80	Total	296 743,80

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
(Fonds de soutien aux investissements communaux)
*Rénovation énergétique et acoustique de la salle des fêtes***

Eclaircissement sur la présente demande :

Les travaux envisagés se fondent sur un diagnostic énergétique, réalisé par le bureau d'études Lorr-EnR dans le cadre de CLIMAXION début 2021.

Cet audit aura permis de déterminer un volume de travaux qui font l'objet de la présente demande de subvention.

Par ailleurs, le projet ayant évolué, les sommes engagées pour la réfection

- Vu la délibération n° 1/2022 du 05/01/2022 portant choix d'un maître d'œuvre ;
- **Vu** la fréquentation de la salle du Foyer Culturel : utilisation par la cantine scolaire (avec une moyenne de 80 enfants par jour), utilisation par les associations pour les activités hebdomadaires et les manifestations, utilisation pour les activités sportives scolaires, et location pour les particuliers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Sollicite des services de la Communauté de Communes Moselle et Madon, une subvention de **20 000 euros** par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements communaux »

Le coût des travaux est estimé et actualisé par le bureau d'études Lorr-EnR à :

- 247 286,50 € hors taxes, options comprises

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat DETR / DSIL 2023

- **Précise** qu'une demande de subvention est sollicitée auprès la Région Grand Est dans le cadre de « Climaxion », ainsi qu'au Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif « appui aux territoires », ainsi qu'aux service de l'État pour le dispositif « Fonds Vert » et selon le tableau de financement prévisionnel joint,

Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

dépenses		recettes	
isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC double flux, remplacement de la chaudière	247 286,50	DETR 30 %	74 185,95
		subvention région CLIMAXION *	30 000,00
		Fonds Vert	20 000,00
		Conseil Départemental	40 000,00
		Certificats d'économie d'énergie *	
		Fonds de soutien aux investissements communaux Communauté de Communes Moselle et Madon	20 000,00
		autofinancement FCTVA	40 564,88
TVA	49 457,30	autofinancement TVA	71 992,97
Total	296 743,80	Total	296 743,80

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION
AUX SERVICES DE L'ETAT
(Fonds Vert)**

Rénovation énergétique et acoustique de la salle des fêtes

Eclaircissement sur la présente demande :

Les travaux envisagés se fondent sur un diagnostic énergétique, réalisé par le bureau d'études Lorr-EnR dans le cadre de CLIMAXION début 2021.

Cet audit aura permis de déterminer un volume de travaux qui font l'objet de la présente demande de subvention.

Par ailleurs, le projet ayant évolué, les sommes engagées pour la réfection

- Vu la délibération n° 1/2022 du 05/01/2022 portant choix d'un maître d'œuvre ;

- **Vu** la fréquentation de la salle du Foyer Culturel : utilisation par la cantine scolaire (avec une moyenne de 80 enfants par jour), utilisation par les associations pour les activités hebdomadaires et les manifestations, utilisation pour les activités sportives scolaires, et location pour les particuliers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par : 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Sollicite des services de l'Etat, dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » l'octroi d'une subvention pour les travaux concernant l'amélioration énergétique de la salle du foyer culturel.

Le coût des travaux est estimé et actualisé par le bureau d'études Lorr-EnR à :

- 247 286,50 € hors taxes, options comprises

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat DETR / DSIL 2023

Précise qu'une demande de subvention est sollicitée auprès la Région Grand Est dans le cadre de « Climaxion », ainsi qu'au Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du dispositif « appui aux territoires », et à la Communauté de Communes Moselle et Madon par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements communaux) et selon le tableau de financement prévisionnel joint,

Joint le plan de financement prévisionnel suivant :

dépenses		recettes	
isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC double flux, remplacement de la chaudière	247 286,50	DETR 30 %	74 185,95
		subvention région CLIMAXION *	30 000,00
		Fonds Vert	20 000,00
		Conseil Départemental	40 000,00
		Certificats d'économie d'énergie *	
		Fonds de soutien aux investissements communaux Communauté de Communes Moselle et Madon	20 000,00
TVA	49 457,30	autofinancement FCTVA	40 564,88
		autofinancement TVA	71 992,97
Total	296 743,80	Total	296 743,80

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE (CAVURNE PRIVÉE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 12 voix pour, 0. voix contre, 0 abstention

de fixer les concessions de cimetière pour caverne :

- concessions trentenaires à 150 euros ;

Le prix de la concession est versé sur le budget communal :

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur le 01/02/2023

Michel PARDIEU estime que l'on doit donner le même tarif que les concessions normales.

Johnattan GRIGNON répond de faire moitié prix car une cavurne prend moitié de place qu'une concession normale.

Au moment du vote, les conseillers décident de faire appliquer le tarif normal déjà en vigueur pour les concessions « normales ».

Les discussions sont animées sur ce sujet.

La séance est levée à 21 heures 40

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON



Le Maire,

Denis GARDEL

